



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

DECISION N°122-2019 DU 18 JUIN 2019

PORTANT FERMETURE DE LA PECHE A PIED DES COQUES SUR LE GISEMENT DIT DE LA « BAIE DE SAINT-BRIEUC »

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après dénommé « CRPMEM de Bretagne »),

- VU la délibération 2019-011 « PAP-CRPM-A » du 10 mai 2019 du CRPMEM de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied sur les secteurs de pêche du littoral de la région Bretagne ;
- VU la délibération 2019-003 « PAP-CRPM-B » du 25 janvier 2019 du CRPMEM de Bretagne fixant le nombre de timbres de pêche à pied sur les secteurs de pêche du Littoral de la Région Bretagne ;
- VU la délibération 2018-013 « PECHE A PIED-CDPM 22-B » du 30 mars 2018 du CRPMEM de Bretagne fixant les conditions de pêche à pied professionnelle sur les secteurs de pêche situés sur le littoral des Côtes d'Armor ;
- VU l'arrêté de classement sanitaire de la Préfecture des Côtes d'Armor du 23 juillet 2018 ;
- VU la décision 167-2018 du 18 décembre 2018 portant ouverture et fixant le calendrier et les modalités d'exploitation de la pêche à pied des coques sur le gisement dit de la « Baie de Saint-Brieuc » ;
- VU la demande du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor (ci-après dénommé « CDPMEM des Côtes d'Armor ») en date du 18 juin 2019 ;

Considérant la nécessité d'encadrer l'activité de pêche à pied sur les gisements relevant du secteur de Saint-Brieuc dans une optique de pêche durable,

DECIDE

Article 1 : Date de fermeture de la pêche

La pêche sur le gisement de coques dit de la « Baie de Saint Brieuc » est fermée à compter **du vendredi 21 juin 2019 après la pêche.**

Article 2 : Diffusion de la décision

Le Président du CDPMEM des Côtes d'Armor est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision.

Le Président du CRPMEM de Bretagne
Olivier LE NEZET

CRPMEM DE BRETAGNE
1, square René Cassin
35700 RENNES

Le Président du groupe de travail Pêche à Pied
Alain THOMAS

Alain THOMAS

CRPMEM DE BRETAGNE
1, square René Cassin
35700 RENNES